

12 SEPT 2019
ABIDJAN, LE

AVIS DE REPORT DE LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ELECTIVE DU BURIDA

Le Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA) informe TOUS LES MEMBRES ELUS AU SEIN DES COLLEGES CONSTITUANT son ASSEMBLEE GENERALE, qu'en raison de l'indisponibilité de la salle de réunion du **CRRAE-UMOA au Plateau**, l'Assemblée Générale annuelle électorale initialement prévue pour se tenir le mercredi 25 septembre 2019, se tiendra finalement le samedi 28 septembre 2019, au **CRRAE-UMOA au Plateau**, à 8 heures, selon le même ordre du jour:

- Validation du rapport annuel 2019 du Conseil d'Administration relatif à la situation morale et financière du BURIDA ;
- Validation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du fonds spécial d'action culturelle et sociale ;
- Validation du rapport spécial du Conseil d'Administration relatif à la mise en œuvre de la feuille de route ;
- Validation du rapport spécial du commissariat aux comptes ;
- Etablissement de la feuille de route du nouveau Conseil d'Administration pour la durée de son mandat ;
- Election des membres du nouveau Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée Générale sont priés de se munir de leur carte de membre du BURIDA ou d'une pièce d'identité.

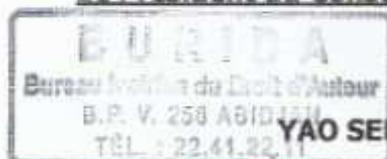
La présente tient lieu de convocation individuelle.

NB : les différents rapports seront mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale, au siège du BURIDA, **au plus tard le 23 septembre 2019.**

Le BURIDA s'excuse des désagréments causés par ce report indépendant de sa volonté.

Infoline : 22 41 22 11 / 57 10 05 10 / 03 59 36 76

Le Président du Conseil d'Administration



YAO SERY Sylvain